

# Agriculture

des permanences multi-administrations  
pour apporter des réponses concrètes  
aux exploitants

Afin de traiter rapidement et en proximité les demandes des agriculteurs, le Gouvernement a décidé d'organiser des permanences agricoles au plus près des exploitations.

Ces permanences visent à prendre en charge de façon personnalisée les problématiques auxquelles font face les agriculteurs.

Sous l'égide des sous-préfets d'arrondissement, elles sont assurées par des agents de la direction départementale des finances publiques (DDFiP), de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et de l'office français de la biodiversité (OFB).

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) seront associées en tant que de besoin.

## Permanences prévues dans le Pas-de-Calais par arrondissement

### ARRAS

les mardis de 8h30 à 12h  
Direction départementale  
des territoires et de la mer  
100 Av. Winston Churchill - Arras

### BÉTHUNE

les vendredis de 8h30 à 12h  
Sous-préfecture  
181 Rue Gambetta - Béthune

### BOULOGNE-SUR-MER

les jeudis de 14h à 17h30  
Sous-préfecture  
131 Grande Rue - Boulogne-sur-Mer

### CALAIS

les jeudis de 8h30 à 12h  
Sous-préfecture  
9 Esplanade Jacques Vendroux - Calais

### LENS

les lundis de 14h à 17h30  
Sous-préfecture  
25 Rue du 11 Novembre - Lens

### MONTREUIL-SUR-MER

les vendredis de 14h à 17h30  
Sous-préfecture  
7 Rue d'Hérambault - Montreuil-sur-Mer

### SAINT-OMER

les mercredis de 14h à 17h30  
Sous-préfecture  
41 Rue Saint-Bertin - Saint-Omer

PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR :  
[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)

